

Plan local d'urbanisme

Prescription de l'élaboration du Plu le

Projet de Plu arrêté le

Plu approuvé le

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du

arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Levainville

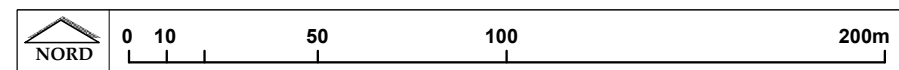
Le maire, M. Darnivière

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage du bourg et du hameau de Monjude



Date :	Phase :	Échelle :	Pièce n°
2 octobre 2019	Projet	1 / 2 000	4.3

Mairie de Levainville, 3, rue de la Mairie, Garnet (28700)
 tél : 02 37 31 42 93 / fax : 02 37 31 17 79 / courriel : mairielevainville@wanadoo.fr
 agence **Gilson & associés Sas**, urbanisme et paysage
 2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Zone d'habitat ancien
- Zone d'extension récente
- Zone à dominante d'activités économiques
- Zone à dominante d'activités logistiques
- Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- Secteur d'urbanisation future à long terme à dominante d'activités
- Zone d'activités agricoles
- Secteur agricole de protection du paysage
- Zone naturelle et forestière
- Secteur de jardins
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter
- Éléments repérés au titre de l'article L.151-19
 - Bâti et front bâti
 - Espace boisé classé
- Pour information :
 - Bâtiment construit non-cadastré
 - À titre informatif : Zone inondable reportée d'après le plan de prévention des risques inondation. Ce report peut comporter quelques décalages.

